

DÉCLARATION CONJOINTE SUR L'INITIATIVE DE COOPÉRATION POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE MONDIALE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

« Partenariat Lumière »

Sommet Lumière — Saint-Paul-de-Vence, 7 septembre 2026

Adoptée par la République française et la République de Corée

Le Président de la République française et le Président de la République de Corée ont réaffirmé leur conviction commune selon laquelle la diversité des expressions culturelles et la liberté de création constituent des biens communs de l'humanité, et qu'un écosystème cinématographique et audiovisuel dynamique et durable constitue un pilier essentiel au soutien de ces valeurs fondamentales.

S'appuyant sur cette vision partagée, les deux dirigeants ont défini une ambition commune en faveur d'un avenir porteur d'opportunités pour l'industrie mondiale du cinéma et de l'audiovisuel, en mobilisant les capacités créatives, les capacités d'investissement et les réseaux internationaux de la République française et de la République de Corée. Ils ont également exprimé leur conviction que la coopération entre les deux pays pourrait constituer un nouveau point de départ pour élargir les perspectives de la coopération internationale dans ce secteur.

Guidés par cette ambition commune et s'appuyant sur les contributions financières déjà apportées par chaque partie à leurs industries nationales du cinéma et de l'audiovisuel, les deux dirigeants sont convenus de lancer l'Initiative de coopération pour le financement de l'industrie mondiale du cinéma et de l'audiovisuel (ci-après dénommée le « Partenariat Lumière »), dont le principe structurant repose sur une coopération financière souple. Ils ont également réaffirmé leur engagement à mobiliser d'autres pays et institutions partageant les mêmes objectifs.

Dans cet esprit, les deux dirigeants ont fixé, pour les cinq prochaines années, un objectif de contribution financière de 500 millions d'euros (soit environ 800 milliards de won coréens) chacun en faveur de leurs industries nationales respectives du cinéma et de l'audiovisuel, soit un objectif cumulé de 1 milliard d'euros, et ont exprimé leur détermination à atteindre ces objectifs. Ils sont en outre convenus que le Partenariat Lumière contribuerait à promouvoir les coproductions et les investissements conjoints entre les deux pays. Les deux dirigeants ont également souligné la nécessité de constituer un comité de pilotage, composé des institutions compétentes des deux pays, afin d'accompagner et de soutenir la coopération liée à la mise en œuvre de l'Initiative.

Le Président de la République française et le Président de la République de Corée ont exprimé leur volonté de s'appuyer sur le Partenariat Lumière, établi à l'occasion du Sommet Lumière, pour renforcer la solidarité internationale et la coopération multipartite en faveur de l'avenir de l'industrie mondiale du cinéma et de l'audiovisuel. Ils ont également réaffirmé leur engagement à encourager, à l'avenir, la participation d'autres pays et institutions au Partenariat Lumière.

Adoptée à Saint-Paul-de-Vence, le 7 septembre 2026.